

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération
n°24_12_B9_10Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Jean-Marie PAUTRAT**

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à **Romain COLIN** ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Bernard CLAP**

Tarifs des animations pédagogiques du Parc du Verdon - 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Depuis 2019, le Parc du Verdon développe des animations pédagogiques sur le domaine de Valx. En 2023, une réflexion à propos des tarifs des animations réalisées les week-end et jours fériés ainsi que les tarifs pour les acteurs de type tours opérateurs et commerciaux a amené la structure à établir de nouveaux tarifs, qui sont régulièrement révisés.

Pour 2025 il est proposé de réviser les tarifs pour les comités d'entreprises ou les entreprises. Les autres tarifs restent inchangés.

Il est également proposé au public et aux acteurs qui n'apportent pas de contenant (type Le Parfait® et pot en verre de tout type) lors des ateliers conserverie et autres ateliers de transformation nécessitant des contenants la vente des contenants pour un forfait de 5 € par personnes. Il sera toujours demandé au préalable aux participants d'apporter leurs contenants et le Parc favorisera cette organisation.

	Prix de vente aux particuliers			Prix de vente aux groupes En semaine		Prix de vente aux groupes En week-end et férié	
Module d'animation pour la demi-journée	Adulte (dès 16 ans)	Tarif réduit	Enfant (de 5 à 15 ans)	Groupe constitué de particuliers, ACM, association à but non lucratif, collectivité).	Groupe constitué de particuliers, CE, entreprises, associations à but lucratif et commerciaux, tours opérateurs.	Groupe constitué de scolaires, ACM, association à but non lucratif, collectivités	Groupe constitué de particuliers, CE, entreprises, associations à but lucratif commerciaux, tours opérateurs
Visites	10 €	8 €	5 €	130 €	150 €	180 €	200 €
Ateliers pédagogiques (avec matières premières)	18 €	15 €	10 €	180 €	250 €	230 €	300 €
Atelier de démonstration				180 €	250 €	230 €	300 €
Forfait déplacement sur le territoire (communes du Parc) et villes-portes				+40 €	+140 €	+40 €	170 €
Forfait déplacement hors territoire (communes hors Parc)				+40 €	+160 €	+40 €	200 €

Supplément de 5€/personne pour les groupes constitués de + de 15 adultes (du 16^{ème} au 20^{ème})*.

Forfait de 5€/personne pour les participants ayant besoin de contenants en verre lors des ateliers qui le nécessitent.

*Excepté pour les ateliers nécessitant de chauffer à hautes températures afin de garantir la sécurité des participants. 16 participants maximum sont autorisés.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20241205-DEL24_12_B9

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de valider les tarifs 2025 des animations pédagogiques du Parc du Verdon tels que présentés,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Le Président

Bernard CLAP

